



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique spatiale

Question au Gouvernement n° 2039

Texte de la question

POLITIQUE SPATIALE

M. le président. La parole est à M. Loïc Bouvard, pour le groupe UMP. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Posez votre question, monsieur Bouvard, ne vous laissez pas griser par les applaudissements ! (*Sourires.*)

M. Loïc Bouvard. Monsieur le ministre délégué à la recherche, le 12 février dernier, nous avons assisté au lancement réussi de la fusée Ariane V depuis le centre spatial de Kourou en Guyane. Cette réalisation est un très beau succès scientifique et industriel et une preuve évidente de la qualité du savoir-faire européens. En effet, c'est l'Agence spatiale européenne qui a piloté le développement de la fusée et la maîtrise d'oeuvre a été assurée principalement par le Centre national d'études spatiales jusqu'en 2003, puis par EADS.

Plus récemment, dans le cadre de la visite de M. le Président de la République au Japon, le président du CNES et son homologue japonais ont fait part de leur souhait de renforcer leurs travaux en commun dans le domaine spatial.

Enfin, M. le Premier ministre a signé avec les représentants de la Banque européenne d'investissement et ceux d'Arianespace les actes permettant l'installation du lanceur russe Soyouz au centre spatial de Kourou.

Ces exemples démontrent la vitalité de la politique spatiale européenne et l'excellence de notre recherche et de notre industrie en matière aérospatiale face aux États-Unis et à la montée en puissance de la Chine.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous préciser l'importance et les perspectives de développement de notre politique spatiale ainsi que les enjeux économiques qu'elle représente ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est au ministre délégué à la recherche.

M. François d'Aubert, ministre délégué à la recherche. Monsieur le député, les succès indissociables de l'Europe spatiale et de la politique spatiale française ont abouti au lancement réussi d'Ariane et à l'accord très important avec la Russie sur Soyouz, mais aussi à la mise en oeuvre de programmes essentiels comme Galileo et au lancement de satellites tels que Eutelstat et Meteosat ainsi que, ne l'oublions pas, de la sonde Cassini-Huygens, qui a atterri sur l'une des lunes de Saturne, Titan.

L'Europe comme les gouvernements européens ont bien compris que l'espace était un enjeu essentiel : sur le plan stratégique, avec la maîtrise de l'accès à l'espace au travers des lanceurs ; sur le plan économique : ce secteur représente en France plus de 10 000 ingénieurs et chercheurs, 20 000 collaborateurs, un chiffre d'affaires de plus de 4 milliards d'euros et 15 % du budget civil de la recherche et du développement ; sur le plan scientifique et technologique également.

Aussi le Gouvernement a-t-il décidé la semaine dernière de conclure un contrat de 8 milliards d'euros avec le CNES pour la période 2005-2010 afin de conforter non seulement la place de la France en tant que première puissance européenne en matière spatiale, mais aussi la politique européenne de l'espace. L'espace est en effet l'un des acquis les plus probants et les plus spectaculaires de la construction européenne, à la fois par les coopérations industrielles, par les politiques communes et les projets mis en oeuvre, mais aussi par la mise à disposition de moyens de sécurité, de communication, d'observation, de prévention des catastrophes naturelles pour tous les Européens. L'espace, c'est tout cet ensemble-là. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [M. Loïc Bouvard](#)

Circonscription : Morbihan (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2039

Rubrique : Espace

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 avril 2005

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 6 avril 2005